LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
servicecliientslegales@rosselconseil.fr
09 70 80 86 12

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu DES LÉGALES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE ERVY-LE-CHATEL

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)
ELABORATION DU PERIMETRE DES ABORDS

Depuis le 27 avril 2026, une enquête publique portant la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du Périmètre des Abords, se déroule **jusqu'au 28 mai 2026**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Monsieur Patrick RAMBOUR en qualité de commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, recevra à la Mairie de ERVY-LE-CHATEL, 9 Boulevard Belgrand – 10130 ERVY-LE-CHATEL :
- JEUDI 30 AVRIL 2026 de 14h00 à 17h00
- SAMEDI 16 MAI 2026 de 9h00 à 12h00
- JEUDI 28 MAI 2026 de 14h00 à 17h00 (Clôture)
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers, en versions physique et dématérialisée, sont consultables en mairie et via le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.ervy-le-chatel.fr/fr/
Les observations sur le P.L.U. et sur l'élaboration du Périmètre des Abords pourront être consignées sur les registres d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de ERVY-LE-CHATEL, 9 Boulevard Belgrand – 10130 ERVY-LE-CHATEL.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

M. Roger BATAILLE
Maire d'ERVY-LE-CHATEL

COMMUNE DE CRENEY-PRÈS-TROYES

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CRENEY-PRÈS-TROYES

Par arrêté communautaire n° AH_2026_0055 du 16 avril 2026, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creney-près-Troyes.
L'enquête publique se déroulera **du lundi 18 mai à 14h00 au jeudi 18 juin 2026 à 17h00**.
Monsieur Pascal GIRAULT a été désigné par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête et tiendra trois permanences à la **mairie de Creney-près-Troyes ; Lundi 18 mai : 14h00-17h00, Samedi 30 mai : 09h00-12h00, Jeudi 18 mai : 14h00-17h00.**
Un registre sera tenu à disposition du public à la mairie de Creney-près-Troyes, 24 rue de la République, ainsi qu'un registre dématérialisé accessible sur le site internet de Creney-près-Troyes et de Troyes Champagne Métropole, via l'application XENQUETES, pour recueillir l'avis de la population sur toute la durée de l'enquête publique.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

R.L.I.

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROMILLY SUR SEINE du 14/04/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : R.L.I.
Siège social : 31 Route de Conflans 10100 ROMILLY SUR SEINE.
Objet social : La conception, la création, la réalisation et la commercialisation de décors muraux, fresques artistiques et oeuvres graphiques ;
L'impression numérique 2D sur tous supports, notamment l'impression murale directe, la création de visuels imprimés et leur application sur surfaces intérieures et extérieures ;
La création graphique, le design visuel, l'illustration et la communication visuelle ;
Le conseil en décoration, aménagement d'espaces et identité visuelle ;
L'achat, la vente et la distribution de tous produits, matériels et supports liés aux activités susvisées ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de TROYES.
Capital variable :
Capital initial 5 000,00 €. Capital minimum 5 000,00 €. Capital maximum 50 000,00 €.
Gérance : Monsieur Ryan LEONI demeurant 31 Route de Conflans 10100 ROMILLY SUR SEINE.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
I Plus de 20.000 appels d'offres en cours
I 100% gratuit
I Alertes par email

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

M TRANSPORTS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date DROUPT ST BASLE du 16/04/2026, il a été constitué une société : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : M TRANSPORTS. Siège social : 47 Grande Rue 10170 DROUPT ST BASLE. Objet social : La réalisation de toutes opérations de transport routier de marchandises pour compte d'autrui, au moyen de véhicules motorisés de tous tonnages, en national et en international; L'activité de tractionnaire, consistant à assurer exclusivement la traction de véhicules (semi-remorques) appartenant à des tiers, avec ou sans contrat de sous-traitance, dans le cadre de prestations de transport public ou privé ; La location de véhicules industriels avec ou sans conducteur destinés au transport routier de marchandises ; La prestation de services liés à l'exploitation de véhicules de transport, notamment : la logistique, le stockage, l'entreposage, la manutention, le chargement, le déchargement, l'affrètement, l'organisation de tournées, la gestion de flux et de marchandises, ainsi que toutes activités annexes ou connexes liées au transport terrestre. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de TROYES. Capital social : 14 000 euros. Gérants : M. Mickaël MARIX et Mme Julie MARIX, demeurant tous deux 47 grande rue 10170 DROUPT ST BASLE.

Pour avis, La Gérance

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

TAMM

Par décisions unanimes du 14/04/2026 les associés de la société TAMM, SAS au capital de 5000€ dont le siège social est situé 52 Rue des Büchettes 10150 VOUE immatriculée au RCS TROYES sous le n°812 981 371 ont :
-pris acte de la démission de M. Eloi LANGUILLAT de ses fonctions de Président à compter du même jour et ont nommé en remplacement pour une durée illimitée la société HYTDA, SAS au capital de 1 000€ dont le siège social est situé 15 Rue de Saint Etienne 10700 VILLETTE SUR AUBE immatriculée au RCS TROYES sous le n°103 155 446 représentée par son Président M. Tristan DEPREUX,
- nommé M. Tristan DEPREUX demeurant 15 Rue de Saint Etienne 10700 VILLETTE SUR AUBE en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée.
- transféré le siège social du 52 Rue des Büchettes 10150 VOUE au 15 Rue de Saint Etienne 10700 VILLETTE SUR AUBE à compter du même jour.

GARNIER-ALEDO

Par AGE du 01/02/2026 les associées de la société SAS GARNIER-ALEDO, SAS au capital de 2 000 € dont le siège social est situé 5 Rue des Epingliers 10500 DIENVILLE immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 903 652 782, statuant aux conditions prévues par la loi, ont décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination de la Société est devenue « GARNIER-ALEDO ».
Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 € divisé en 100 parts sociales de 20 € chacune.
Sous la forme de SAS : Mme Stéphanie ALEDO était Présidente de la Société et Mme Sarah GARNIER était Directrice Générale de la Société.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée pour une durée illimitée par Mme Stéphanie ALEDO demeurant 22 Rue Nationale 10200 BAR-SUR-AUBE et Mme Sarah GARNIER demeurant 5 Rue des Epingliers 10500 DIENVILLE.
Modifications seront faites au RCS de TROYES.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 100 000 EUROS

COMMUNE DE VILLE AUX BOIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de VILLE AUX BOIS
Dont le représentant légal est : M. Christian COLLINET, maire
Mairie de Ville aux Bois,
Rue Courte soupe,
10500 Ville Aux Bois.
Tél : 03/25/27/77/80
Mél : ville-aux-bois@wanadoo.fr
Objet du marché :
Le présent marché a pour objet création d'une route forestière de 880 mètres de long.
Classification CPV
La référence à la nomenclature communautaire (nomenclature CPV) est la suivante :
45233160-8 Chemins et autres aires empierrées
Caractéristiques principales : 1 Variante autorisée
Délai d'exécution :
o Le 30/09/2026
Critères de choix des entreprises :
Valeur technique de l'offre (40 %) - Prix (60 %).
Procédure :
Marché à procédure adaptée.
Date limite de réception des offres :
Le 18 mai 2026 à 13 Heures.
Réponse électronique obligatoire.
Lieu où les dossiers de consultations peuvent être obtenus :
https://www.xmarches.fr
Date d'envoi à la publication : 27/04/2026

LOTO — Résultats du tirage du mercredi 29 avril 2026

TIRAGE LOTO® : 2 3 30 31 37 — CHANCE 8

	Nombre de combinaisons simples gagnantes	Gains par combinaison simple gagnante**
5 BONS NUMEROS + CHANCE	0	/
5 BONS NUMEROS	0	/
4 BONS NUMEROS + CHANCE	23	8 660,60 €
4 BONS NUMEROS	190	741,80 €
3 BONS NUMEROS + CHANCE	1 287	65,40 €
3 BONS NUMEROS	11 446	26,40 €
2 BONS NUMEROS + CHANCE	22 714	10,30 €
2 BONS NUMEROS	197 560	4,70 €
1 BON NUMERO + CHANCE	341 928	2,20 €
0 BON NUMERO + CHANCE		

OPTION 2ND TIRAGE : 3 29 30 33 38

	Nombre de combinaisons simples gagnantes	Gains par combinaison simple gagnante
5 BONS NUMEROS	0	/
4 BONS NUMEROS	163	797,10 €
3 BONS NUMEROS	8 598	38,80 €
2 BONS NUMEROS	136 574	3 €

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

C 9331 9031	D 0881 0031	E 4760 4846	F 7565 7533	G 9908 7564
J 1974 7774	K 2368 7808	L 1840 7220	P 2848 1007	Q 7189 1763

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 2 mai 2026 :
5 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJ® 3256 fdj.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

KENO — Résultats du tirage du mercredi 29 avril 2026

Multiplicateur x2

5 9 10 11 14 16 17 18
20 29 32 50 52 53 54 56

NUMÉRO 8 837 132

Résultats et informations : Application FDJ® 3256 fdj.fr

L'Est éclair
B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - TÉL. 03.25.71.75.75
EDITÉ PAR LA S.A.S. L'EST ÉCLAIR - 1, RUE DE LA VICOMTE - 10000 TROYES
IMPRIMÉ PAR LA SA SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51083 REIMS CEDEX
PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : GÉRALDINE BAEHR
ASSOCIÉ UNIQUE : SAS NEW POLE CAP (NPC)
PUBLICITÉ LOCALE : SAS GLOBAL EST MÉDIAS - CAPITAL SOCIAL : 122 875 €
6, RUE GUTENBERG - CS 20001 - 51083 REIMS CEDEX - TÉL. 09.70.80.86.12
ABONNEMENTS : L'EST ÉCLAIR - SERVICE CLIENTS - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX - TÉL. 03 66 890 406
- TARIF ABONNEMENT PAPIER POUR 12 MOIS : 559 €
PRÉLÈVEMENT MENSUEL : 44,90 €
- TARIF ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 AN : 219 €
COMMISSION PARITAIRE : N° 0626C86412 - ISSN : 0243-2056
LE GROUPE OPTE POUR DES MATÉRIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT - PAPIER, LES ENCRES (SANS COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS) ET L'ENSEMBLE AUSSI AVEC ECOFOLIO. CE JOURNAL POUVANT ÊTRE RECYCLÉ.
IMPRIM'VERT
LE TRI + FACILE
PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE, SUÈDE. LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. TAUX DE FIBRES RECYCLÉES : SUPÉRIEUR À 50 % ET JUSQU'À 100 %. LA FABRICATION DE CE JOURNAL A GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 66 6 60 032

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.